



Datum / Date: 19/05/2017
Uur / Heure: 13:57
Vraag / Question: n° 18648

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires
étrangères et européennes,
concernant
la situation des Baha'is en Iran
- déposée le 17 mai 2017 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,

Alors que les prochaines élections en Iran se tiendront le 19 mai prochain, le bilan du président sortant, Hassan ROHANI, a été vivement critiqué en interne sur le plan économique, et à l'Organisation des Nations Unies, sur sa politique des droits de l'Homme, notamment à l'égard de certaines minorités ethniques et religieuses.

En outre, Monsieur le Vice-Premier Ministre, je voudrais attirer votre attention sur le sort particulier de la minorité religieuse des Baha'is en Iran qui reste peu connue, mais qui subit un certain nombre de persécutions institutionnalisées notamment en matière d'accès à l'éducation.

Vous avez eu l'occasion, Monsieur le Vice-premier Ministre, de vous rendre en Iran plusieurs fois et je voudrais connaître votre appréciation sur l'évolution des droits de l'homme dans ce pays. Notamment concernant le droit des femmes et celui des minorités religieuses, pour lesquels je m'implique particulièrement.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, sur le plan multilatéral, notamment au Conseil des droits de l'homme à Genève, où nous siégeons jusqu'à la fin de cette année, voyez-vous une évolution dans les positions défendues par l'Iran ? Les mécanismes multilatéraux se sont-ils révélés pertinents pour faire évoluer concrètement la situation sur le terrain ?

Au regard des éléments qui précèdent, pouvez-vous Monsieur le Vice-premier Ministre, m'éclairer sur les avancées obtenues en faveur de la minorité des Baha'is en Iran ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Antwoord van de Vice-Eerste Minister en Minister van Buitenlandse Zaken op mondelinge vraag nr. 18648 van mevrouw Katrin JADIN betreffende 'la situation des Baha'is en Iran.

Je partage votre préoccupation sur le sort des Baha'is. Je suis en effet bien informé de la persécution religieuse dont sont victimes les Baha'is en Iran tout comme d'ailleurs la situation pénible des autres minorités religieuses et ethniques en Iran. Mes services à Bruxelles et sur place suivent de très près leur situation depuis longtemps déjà. La communauté baha'ie de Belgique contacte du reste régulièrement mes services pour les tenir informés de la situation de la communauté en Iran. Sur l'insistance de la Belgique, l'UE a œuvré afin que la dernière résolution de l'Assemblée générale des Nations unies relative à la situation des droits de l'homme en Iran fasse explicitement référence aux Baha'is.

Lors de la session de mars du Conseil des droits de l'Homme, la Belgique a participé au débat interactif avec le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran et a abordé le sort des Baha'is. A cette occasion, notre pays a également abordé les questions de la peine de mort et des droits des femmes. Nous avons notamment regretté le manque de progrès dans le processus de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Notre pays a réitéré son appel aux autorités iraniennes à coopérer avec le rapporteur spécial et lui permettre de visiter le pays. Comme vous le savez, le Conseil a au cours de la même session adopté une nouvelle résolution concernant la situation des droits de l'homme en Iran, qui a renouvelé le mandat du rapporteur spécial. La Belgique a bien évidemment entièrement soutenu cette résolution.

Comme vous le savez l'Union européenne a adopté des sanctions à l'égard de l'Iran. Du fait de la situation des droits de l'homme problématique de ce pays. Ensemble avec nos partenaires européens mais aussi avec les acteurs de la société civile nous restons attentifs à l'évolution de la situation des droits de l'Homme en Iran et nous continuerons à moduler notre attitude en fonction de celle-ci.